

Appel à Soutien 2020 – Manifestations scientifiques 2nd semestre

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant ainsi à renforcer son rayonnement national et international. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au 2nd semestre 2020. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent appel à soutien.

Les manifestations scientifiques, soutenues par l'Université de Lille (AAS 1^{er} semestre 2020), ne doivent pas faire l'objet d'une nouvelle demande de financement dans le cadre du présent appel dans le cas où elles ont été reportées en raison de l'épidémie de COVID-19. Les financements obtenus restent valables jusque fin 2020, mais ils ne sont pas reportables en 2021.

Si des colloques ayant obtenu une subvention pour 2020 sont reportés en 2021, il sera nécessaire de refaire une demande de soutien à l'AAS de 2021, mais le soutien sera renouvelé, dans la mesure des moyens disponibles et sous réserve de l'accord de la Commission Recherche.

Critères d'éligibilité:

- La manifestation devra être organisée par des personnels de l'université de Lille ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont ULille est tutelle.
- Le soutien sera accordé aux manifestations organisées sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les manifestations organisées hors région Hauts-de-France pourront être soutenues sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un.e personnel de l'Université de Lille ou un.e personnel des EPST.
- Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.
- Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, mais il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communications devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité scientifique devra être international.
- Une attention particulière devra être portée à la parité femme-homme dans le comité scientifique et dans le comité d'organisation.
- Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités, ceux-ci étant en nombre limité dans le programme scientifique, et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si possible sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet, les frais de publicité seront limités au maximum.
- Les dépenses de photocopies ou d'impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes du colloque.
- Le soutien concernera prioritairement les manifestations qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille l'année n-1 (cas des manifestations récurrentes par exemple).
- Dans le cas où une location de salle est envisagée, le coût de la réservation devra figurer au budget de la manifestation. Se rapprocher du prestataire pour en connaître le montant.
- Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Néanmoins, ils ne sont pas exigés pour obtenir un soutien de l'Université de Lille lorsque la pratique courante d'une manifestation est de ne pas demander de frais d'inscription.
- Le taux d'aide est plafonné à 40% maximum du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000 €.
- La mention de l'aide apportée par ULille devra apparaître explicitement dans les documents du congrès ou colloque.
- Les dossiers doivent également avoir fait l'objet d'une demande de financement au Conseil Régional Haut-de-France dans la mesure où ils répondent aux critères de recevabilité indiqués sur le site internet du Conseil Régional (par exemple dispositif Valoris), ou d'autres dispositifs de financement (ex MESHS).
- Le dossier fera obligatoirement mention de toutes les références ORCID des personnes impliquées dans le comité d'organisation, faute de quoi il ne sera pas éligible.

Un bilan de la manifestation sera demandé *a posteriori*, avec le programme final, un bilan financier, les justificatifs de dépense (extraction SIFAC par l'université), et la liste des participants.

Informations générales :

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>
ATTENTION : il vous faudra impérativement vous munir de votre n° ORCID pour la saisie

Toute demande devra être soumise au directeur de l'unité préalablement au dépôt sur l'application. La demande comportera l'avis du directeur de l'unité.
En cas de demandes multiples émanant d'une même unité, il sera demandé un classement au Directeur.

Contact pour toute question relative à cet Appel à Soutien : dmeops@univ-lille.fr

Calendrier :

Ouverture de l'application de saisie :	15 avril 2020
Fermeture de l'application de saisie :	31 mai 2020 (minuit)
Envoi d'un récapitulatif des demandes aux Directeurs d'unités :	8 juin 2020
Remontée du classement des Directeurs d'unités à dmeops@univ-lille.fr	15 juin 2020
Commission Recherche (examen des demandes) :	fin-juin 2020